



**PERSONNES ÂGÉES
ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP**

La Maison de l'autonomie **VOUS** aide dans vos démarches.

**AVANT
TOUT!**

Un guichet unique pour un
accompagnement personnalisé.





Le Département s'engage au quotidien dans la prévention de la perte d'autonomie, la lutte contre l'isolement et le renforcement du lien social des personnes en situation de handicap et personnes âgées.

De la Prestation de compensation du handicap (PCH) à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), en passant par l'installation du pack domotique ou par l'adaptation du logement, de nombreuses aides existent pour vivre le plus longtemps à son domicile, entouré de ses proches.

Afin de déployer un service public de proximité à destination des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et de leurs aidants vivant dans les Alpes-Maritimes, nous avons créé la Maison de l'autonomie et ses antennes.

Guichets uniques de proximité, 8 Maisons de l'autonomie vous accueillent désormais au plus près de chez vous. D'autres antennes ouvriront au cours de l'année 2023, à Antibes, Cannes, Grasse, Nice et Menton, couvrant ainsi l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes.



Charles Ange Ginésy
Président du Département
des Alpes-Maritimes



Qu'est-ce que la Maison de l'autonomie ?

La Maison de l'autonomie des Alpes-Maritimes regroupe les services de l'autonomie du Département, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et les Centres locaux d'information et de coordination (CLIC).

La Maison de l'autonomie est un guichet unique qui a pour mission de vous accompagner dans toutes vos démarches liées à la perte d'autonomie et au handicap.



Quelles sont ses principales missions ?

- **Accueil et écoute** ;
- **Information et conseil** sur les aides adaptées à votre situation ;
- **Évaluation** de vos besoins en tenant compte de votre projet de vie et de son évolution pour y associer l'aide nécessaire ;
- **Aide** à la constitution de vos dossiers de demande de prestations ;
- **Instruction** de vos demandes ;
- **Prévention** et forums d'informations sur le « Bien vieillir » sur l'ensemble du territoire maralpin ;
- **Coordination** avec les acteurs de votre territoire (CCAS, Mairie...).



À qui s'adresse la Maison de l'autonomie ?

- **Aux enfants** de 0 à 18 ans en situation de handicap ;
- **Aux adultes** en situation de handicap ;
- **Aux personnes âgées** dépendantes ;
- **Aux parents et aidants familiaux** ;
- **Aux professionnels** : services et établissements médico-sociaux ou sanitaires, services tutélaires, professionnels de santé, collectivités locales, associations...





Dans quels domaines peut-elle vous aider ?



Aides sociales et fiscales :

Aides ménagères, Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de compensation de handicap (PCH), Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), aide sociale à domicile ou en hébergement, scolarisation des enfants en situation de handicap, transport adapté des élèves accompagnés, accès ou maintien dans l'emploi aux personnes handicapées...



Services d'aide à la personne :

Aides et soins à domicile, portage de repas, téléassistance.



L'accès aux droits :

Protection juridique, minimum vieillesse, adaptation de votre logement, accès aux aides techniques...



Hébergement permanent ou temporaire :

Famille d'accueil pour personnes âgées ou en situation de handicap, résidence autonomie, Établissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes, foyers pour adultes en situation de handicap, structures d'accueil et d'accompagnement pour enfants...



Aidants :

Conseils, soutien et accompagnement personnalisé, groupes d'échanges.



Vous souhaitez trouver les réponses adaptées à vos besoins et mettre en place votre plan d'aide personnalisé ?

Contactez la Maison de l'autonomie la plus proche de chez vous.

Les équipes, constituées de conseillers autonomie et de professionnels médico-sociaux, vous accueillent dans les antennes sur le littoral, le moyen et haut pays maralpin.

NICE

Maison de l'autonomie (MDA) Accueil central PAUL MONTEL

(anciennement MDPH)

 27 boulevard Paul Montel, 06200 Nice

 Tél. 0 805 56 60 06

*Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 sans rendez-vous
et l'après-midi sur rendez-vous*

CAGNES-SUR-MER

Maison de l'autonomie (MDA)

 10 allée des Platanes, 06800 Cagnes-sur-Mer

 Tél. 0 805 56 60 06

*Ouvert, sans rendez-vous, du lundi au vendredi
de 9h à 12h30*

i

D'autres antennes ouvriront près de chez vous au cours de l'année 2023, à Antibes, Cannes, Grasse, Nice et Menton, couvrant ainsi l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes.

Dans le moyen et haut pays, vos CLICs deviennent des Maisons de l'autonomie

SOSPEL

Maison de l'autonomie (MDA) Bévéra

Mairie Annexe

 5 boulevard de la 1^{re} DFL, 06380 Sospel

 Tél. 04 89 04 56 60

Accueil sur rendez-vous


SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE

Maison de l'autonomie (MDA)

Paillons et Banquière

 15 boulevard du 8 mai 1945 - La Laupia

06730 Saint-André-de-la-Roche

 Tél. 04 89 04 56 60

Nos permanences au plus près de chez vous sur rendez-vous à Contes, l'Escarène, Saint-André-de-la-Roche et Tourettes-Levens

BREIL-SUR-ROYA

Maison de l'autonomie (MDA) Roya

 43 route de la Giandola, 06540 Breil-sur-Roya

 Tél. 04 89 04 56 60


Nos permanences au plus près de chez vous sur rendez-vous à Tende

SAINT-ÉTIENNE-DE-TINÉE

Maison de l'autonomie (MDA) Tinée

 10 rue des Communes de France

06660 St-Étienne-de-Tinée

 Tél. 04 89 04 56 50

Nos permanences au plus près de chez vous sur rendez-vous à Isola, Clans et Saint-Sauveur-sur-Tinée

PUGET-THÉNIERS

Maison de l'autonomie (MDA) Var Esteron

 18 rue du 4 septembre, 06260 Puget-Théniers

 Tél. 04 89 04 56 50

Nos permanences au plus près de chez vous sur rendez-vous à Gillette, Guillaumes, Roquestéron, Touët-sur-Var et Villars-sur-Var

ROQUEBILLIÈRE

Maison de l'autonomie (MDA)

Vésubie et Valdeblore

 30 avenue Corniglion Molinier

06450 Roquebillière

 Tél. 04 89 04 56 50

Nos permanences au plus près de chez vous sur rendez-vous à Valdeblore



Un numéro unique gratuit

0 805 56 60 06

Service & appel
gratuits

(appel gratuit à partir d'un téléphone fixe)
De 8h à 20h, du lundi au samedi.



Une adresse postale unique

Maison de l'autonomie
B.P 3007
06201 Nice Cedex 3



Un site internet unique

mda06.fr
(ouverture du site 1^{er} semestre 2023)



Des permanences spécialisées



Permanences pour les personnes sourdes ou malentendantes à l'accueil central de la MDA, tous les mercredis, sans rendez-vous de 9h à 12h.
QCCEO



Permanences tenues à l'accueil central de la MDA par les associations représentant les personnes handicapées et leurs familles, planning consultable sur :



mda06.fr

Pour vos demandes d'Allocations (APA,PCH) et le suivi en ligne de vos démarches :

mesdemos06.fr



Disponible 24h/24, ce service permet de déposer ou suivre son dossier.